

La Genétouze

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Excusés : 1

Pouvoir :

Nbre de suffrages exprimés :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention(s) : 0

L'an deux mille vingt-six, le 20 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Pascal ARSICAUD, nouvellement élu.

Présents : ARSICAUD Pascal, JAUDEAU Véronique, BODET Jean-Baptiste, GAUTRIAUD Magali, SAINTONGEY Alexandra, MARTY Christine, FOURRAGON Pierre-Henri, BOUIN Françoise, FOUCHET Boris, AVRIL Alexandre

Date de convocation

13/04/2026

Excusés : GROSLAUD DidierDate d'affichage

13/04/2026

Pouvoir :**Secrétaire de séance :** GAUTRIAUD Magali

Subventions versées aux associations 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

/ /

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de détailler les différents versements de subvention aux Associations pour l'année 2026.

Pour cela, Madame Christine MARTY quitte la séance le temps de la validation d'attribution des subventions. En effet, cette dernière est directement concernée par des associations bénéficiant de subvention.

Et publication du :

/ /

Monsieur le maire prend la parole et rappelle aux membres du Conseil que le listing ci-après respecte la **ligne budgétaire 65748**, prévu lors du vote du **budget communal 2026** et ne vient qu'apporter le détail de la répartition des subventions aux associations :

✓ ACCA	500,00 €
✓ ADMR SUD SAINTONGE	200,00 €
✓ AIDER 17 ASSOC. GROUPE MSA	200,00 €
✓ AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €
✓ COMITE LIAIS. CONTONAL C. CYCLISTE	1 000,00 €
✓ COMITE DES FETES DES CELIBATAIRES	2 500,00 €
✓ LES CHIENS DE L'ESPOIR	200,00 €
✓ SAPEURS POMPIERS ST AIGULIN	200,00 €
✓ SOLIDARITE DRONNE LARY ALIMENTAIRE	200,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations citées ci-dessus pour une somme totale de **5 200 euros**. Les dépenses sont inscrites au **budget primitif 2026** de la Commune de La Genétouze
- ✓ DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer et mandater tous les documents relatifs à ce projet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à La Genétouze,

Le Maire, Pascal ARSICAUD




Commune LA GENETOUBE - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			5 200,00
6574	N°1 Subvention		ACCA	Association	500,00
6574	N°1 Subvention		ADMR SUD SAINTONGE	Association	200,00
6574	N°1 Subvention		AIDER 17 ASSOC. GROUPE MSA	Association	200,00
6574	N°1 Subvention		AMICALE ANCIENS COMBATTANTS association	Association	200,00
6574	N°1 Subvention		ASSOC. DOULEUR BOSCAMNANT	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		CLUB DU GRIFFON VENDEEN	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		COMITE LAIS.CANTONAL C.CYCL.	Association	1 000,00
6574	N°1 Subvention		COMITE DES FETES DES CELIBATAIRES	Association	2 500,00
6574	N°1 Subvention		GEDAR	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		GENETOUBE MECANIQUE CLUB	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		LES CHIENS DE L'ESPOIR	Association	200,00
6574	N°1 Subvention		ORG. GESTION CASTEL MARIE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		RESERVE SUBVENTION	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		SAPEURS POMPIERS ST-AIGULIN AMICALE	Association	200,00
6574	N°1 Subvention		SOLIDARITE DRONNE LARY BANQUE ALIMENTAIRE	Association	200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.